

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021 – 18H30

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents : M. BORZYCKI Milan, M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, Mme FAGES Anne-Marie, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, Mme MOLLARET Laurence, Mme RAYMOND Brigitte, Mme RIEU Annie.

Excusés : Mme BROQUA Pauline, M. DAUPHINOT Daniel, M. POUGET Grégory.

M. DAUPHINOT Daniel a donné procuration à M. BOURSINHAC Bernard.

M. POUGET Grégory a donné procuration à Mme RAYMOND Brigitte.

Madame RAYMOND Brigitte est élue secrétaire de séance.

1- Visite salle multiculturelle et gymnase avec Nicolas Bessières et Fabien Galtier de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

2- Demande de subvention association VOLT'FACE

Décision reportée

3- Demande de subvention pour travaux de canalisations d'eau au gymnase

Délibération 2021-09-14-001

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention a été demandée pour la pose des canalisations d'eau à la salle multiculturelle et au gymnase. Des aides de l'état au titre de la DSIL et du conseil départemental pourraient être attribuées suivant le plan de financement suivant:

Plan de financement	HT
Travaux	50 511.05€
Maîtrise d'œuvre	3 384.24€
Total	53 895.29€
Subvention Etat	22 000.00€
Subvention Conseil Départemental	10 000.00€
Autofinancement	21 895.29€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Adhère au projet,
- Sollicite des subventions suivant le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

4- Remboursement de la communauté de communes pour achat de masques et gel

Délibération 2021-09-14-002

Monsieur le Maire indique que suite à l'épidémie du Covid-19, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère était coordonnatrice de la commande et de la mise en œuvre de la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique auprès des 21 communes membres et du SMICTOM.

Monsieur le Maire présente le tableau ci-après pour le remboursement financier en déduisant les aides de l'état et qui concerne la commune d'Entraygues sur Truyère :

Prix total	Aides de l'état à déduire	Total dû
2 648.70€	725.57€	1 923.13€

Vu la conférence des maires en date du 31 mars 2021 ayant acté les montants et le principe du remboursement,

Vu la délibération n° 20210729 D 199 en date du 29 juillet 2021 de la Communauté de Communes portant Remboursement des masques et du gel hydro- alcoolique - COVID-19,

Considérant la nécessité d'une délibération concordante de la commune bénéficiaire.

Le Conseil Municipal de la commune d'Entraygues sur Truyère à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le remboursement des sommes indiquées dans le tableau ci-dessus concernant les masques et gels hydro-alcooliques, suite à l'épidémie de COVID-19, par la commune d'Entraygues sur Truyère
- AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la Communauté de Communes du montant ci-dessus représenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

5- Création d'un poste de contractuel aux services techniques

Délibération 2021-09-14-003

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6- Questions diverses :

Intégration réseau lecture publique

La communauté de communes Comtal Lot et Truyère propose une mise en réseau des bibliothèques du territoire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas pour l'instant adhérer à ce réseau qui n'améliorerait pas le fonctionnement de la Bibliothèque municipale.

Bilan des animations de l'été

Le bilan des Mardis d'Entraygues montre que cette animation rencontre un public populaire et familial. Elle rassemble visiteurs et habitants autour de thèmes différents chaque semaine. De nombreux bénévoles et associations locales y participent. Les prévisions financières ont été respectées.

La fréquentation des marchés de producteurs de pays a été correcte malgré le manque des tables de restauration.

La fête du Pont de Truyère, le 7 août 2021, a connu une bonne fréquentation le bal a eu lieu à la salle des fêtes de Banhars à cause du mauvais temps.

La commune ayant été retenue pour le programme des « Petites villes de demain », Laura Devèze a été recrutée par le PETR, elle travaillera pour Laissac, Villecomtal et Entraygues, son salaire est pris en charge à 75% par l'état.

Fin de la séance 22h30

Délibérations prises lors de la séance du 14 septembre 2021 :
Délibération 2021-09-14-001 à Délibération 2021-09-14-003